32e ANNÉE N° 2641 — PARAIT LE SAMEDI — 19 FÉVRIER 1921

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Commerciales (la ligne).....0,60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

Assemblée Générale

de l'Amicale des Eprouvés de la guerre de l'arrondissement de Sisteron

Compte-rendu de la séance du 12 février

Prés de deux cents membres venus de toutes les communes de l'arrondissement assistaient dimanche dernier à l'Assemblée générale de l'Amicale des Mutiles de l'arrondissement. M. Thélène, maire de Sisteron dont le bienveillant appui moral ne nous a jamais fait défaut présidait cette réunion, assisté de M. Casagrande et de Mme Buès, membres d'honneur.

En ouvrant la séance, le président rend un pieux hommage de reconnaissance à la mémoire de tous les camarades morts au Champ d'honneur et à tous ceux décédés dans le courant de l'année écoulé. Il remercie tous ceux, qui de prés ou de loin, ont contribué, soit par leurs dons généreux, soit par leur appui moral à la prospérité de l'Association.

En quelques paroles bien senties, il précise les bienfaits que l'on est en droit d'attendre de la solidarité et de l'union bien comprise.

M. Jaume, secrétaire, donne lecture des délibérations prises au sein de la commission et sont approuvées par l'Assemblée, M. Brouchon, trésorier, donne ensuite le compte-rendu de la situation financière au 31 décembre 1920 qui se solde par un excédent de recettes de 2718 fr. 65. le compte rendu financier est également approuvé. Il est procédé ensuite à la réélection de cinq membres du bureau dont le mandat est expiré, un vote unanime leur confirme à nouveau la confiance de toute l'assemblée.

M. Colomb, président, remercie les nombreux membres présents de la preuve de haute estime et de confiance qui vient d'être accordé à ses collaborateurs. Il dit offrir tout son dévouement et le peu de validité qui lui reste à la défense des intérêts de l'association, n'ayant qu'une seule ambition, celle de venir en aide par ses faibles moyens à tous ceux qui ont eu à souffrir de la perte cruelle de l'être cher et de tous les camarades invalides de la guerre. A lui seul, modeste cultivateur, il ne pourra faire obtenir le respect de nos Droits que, si par le nombre, il lui est donné la force nécessaire et indispensable pour agir d'une façon efficace auprès des pouvoirs publics. Ces déclarations sont longuement applaudies. Il est ensuite donné connaissance de l'ordre du jour des syndicats médicaux de France ayant trait à la modification de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919. Le président fait l'historique du désacord survenu entre le corps médical et le ministre des Pensions ; il fait également connaître que les médecins des Basses-Alpes dans une reunion tenue à Digne et à laquelle étaient conviés les présidents d'association des mutilés, ont décidé de renvoyer au premier juillet les mesures qu'ils croiraient devoir prendre d'un commun accord avec la fédération départementale des éprouvés de la guerre en voie de formation.

En terminant il est demandé à l'Assemblée la ratification de la décision prise par le conseil d'administration ayant pour but l'adhésion de notre amicale au projet d'une fédération départementale des éprouvés de la guerre des Basses-Alpes, à l'unanimité il est décidé que notre association prêtera tout son concours à la formation de cette grande œuvre d'union et de solidarité.

Nombreux vœux sont ensuite émis et seront adressés aux représentants des Basses-Alpes.

Fêtes de la Mi-Carême

A SISTERON

Notre jeunesse encore un peu impressionnée par les tristes et derniers évènements dont elle fut le principal témoin, semblait avoir abandonné ses vieilles traditions de belle humeur et de saines réjouissances qui furent de tout temps l'apanage du caractère sisteronnais et qui font de notre localité, la ville aimable, accueillante à tous et largement hospitalière.

Le réveil s'opère et nos traditionnelles fêtes de la Mi Carême qui brillèrent toujours dans la région d'un éclat particulier renaissent enfin. Un Comité qui comprend les membres les plus dévoués et qui apportent le fruit d'une longue expérience d'organisation pour ce genre de manifestation originale est enfin composé.

Pour qui connaît la verve joyeuse qui présida toujours aux fêtes de la Mi-Carême, celles qui se préparent ne le cèderont en rien à leurs devancières. C'est donc dimanche, 20 mars, que Sa Majesté Carnaval escorté d'une cour brillante de groupe joyeux, de chars et de fanfares éclatantes fera son entrée dans sa bonne ville de Sisteron, une des plus pittoresques de tout le midi.

D'ores et déjà, le Comité organisateur a reçu le meilleur encouragement du syndicat des restaurateurs et limonadiers dont la souscription s'élève à plus de deux mille francs.

Espérons que ce bon exemple sera suivi par tous et que les groupes de quêteurs qui s'apprêtent à passer à domicile recevront le meilleur accueil.

LE COMITÈ.

* * *

La commission des fêtes de la Mi-Carême est composée ainsi qu'il suit :

Président d'honneur, A. Reynaud,
Président : Henri Chastel,
Vice-présidents : Pierre Buès ; Chatelain,
Trésorier : Michel Rullan,
Trésorier adjoint : Maurice Bérard,
Secrétaire : Henri Michel,
Secrétaire-adjoint : Maxime Buès.

Chronique Locale

SISTERON

A nos lecteurs. — Par suite de l'abondance de copie nous nous voyons dans l'obligation, à notre grand regret, de renvoyer à samedi prochain la publication du compte-rendu de l'édification de la République de la Baume, de notre excellent collaborateur N... Ce ne sera que partie remise, et nos lecteurs ne perdront rien pour avoir attendu une semaine de plus.

Cercle Républicain, — Répondant au désir de tous ceux qui assistèrent au bal du 22 janvier, la commission a décidé d'offrir une soirée dansante avec intermède musical le samedi 26 courant, à 9 h. 30 précises.

Les cartes d'invitation ont été lancées cette semaine. Il est rappelé que les membres des familles des sociétaires seront admis d'office. L'adresse des personnes que les adhérents du Cercle désireraient faire inviter pourra être donnée à M. Bermond, président du Comité d'organisation, jusqu'à mardi soir, dernier délai.

Ce second bal de la saison est assuré du même succès que le précédent.

=o=

Dans la Légion d'honneur. — Parmi les nouveaux légionnaires dont les noms ont été publiés à l'Officiel du 8 février, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote et ami M. Alphonse Tourrès, résident de France au Cambodge, en congé à Paris, qui vient de recevoir le ruban rouge de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous sommes persuadés que tous les amis que compte M. Tourrès à Sisteron, applaudirons avec nous à cette distinction méritée par 30 ans de séjour aux Colonies.

Avis. — Il est rappelé aux jeunes gens de la classe 1921 que le conseil de révision aura lieu le mercredi 23 février à 9 h 30 du matin.

—o—

Bonne connaissant le service, bien payée, et apprenti cuisinier sont demandés à l'Hôtel des Acacias. S'y adresser

On demande poules pour peupler poulailler, s'adresser au bureau du Journal.

Avis. — Les propriétaires cultivateurs, fermiers, qui auraient encore par devers eux des stocks de blé, sont invités à en faire la déclaration à la mairie avant le 23 de ce mois dernier délai

—o—

Vente de griffes d'asperges, 1e qualité, s'adresser chez Thunin, jardinier aux Plantiers.

ÉTAT-CIVIL

du 12 au 19 février 1921

NAISSANCES

Bergier Gabrielle-Marie-Louise, place de l'Horloge.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

DÉCÈS

Néant.

CLAMENSANE.

Le 27 février 1921 à 14 h, à la mairie aura lieu l'adjudication de la construction de Bâches métalliques de siphon et déviation de l'assiette du Canal dont les travaux s'élèvent à la somme totale de 25.000 francs. Pour tous autres renseignements consulter les affiches.

8f.70 le kilo de Café torréfié melange extra, postaux 3, 5 et 10 kilogs, franco contre remboursem. Vente de confiance. BRULERIE PROVENÇALE à Salon (B-d-R). Agents demandés : représentants, retraités, mutilés, rentiers ou dames. Placement facile Fortes remises.

Renseignement Utile

Dans l'arsenal si compliqué de la Pharmacie, il existe un remède simple et peu coûteux qui réussit merveilleusement dans les maladies des Bronches et des poumons : c'est la Poudre Louis Legras, qui dissipe instantanément les accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139. Bd. Magenta, à Paris.

Avis — M. André PICHON informe le public qu'il vient de s'installer à Sisteron et qu'il peut entreprendre tous travaux en ciment armé, fosse aseptique, lavoir portatif, cuve, maçonnerie et façade Pour tous renseignements s'adresser à la chapellerie Clément, rue Droite.

CHAUSSURES. — Vu le grand succès de la vente du 7 février, le déballage de chaussures de la Place de l'Horloge, informe le public qu'une grande vente aura lieu tous les *sadis et jours de foire* jusqu'à Pâques.

Tous les samedis grand arrivage de chaussures. Dans l'intérêt de tous qu'on se le dise.

© VILLE DE SISTERON

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

ALLÈGRE

Cours St-Jaume, SISTERON

M. ALLEGRE à l'honneur d'informer le public qu'il tient à sa disposition toutes les qualités de charbons et qu'il vend en ce moment les gros boulets à **20** francs les 100 kilos.

Nouvelle Baisse de Prix

M AUTRAN, chaussures, 11, rue de Provence, Sisteron, informe sa nombreuses clientèle qu'il fait une nouvelle baisse de prix sur tous les articles.

Chaussures fortes fabriquées dans son atelier, livrées à des prix très avantageux.

Banque Chabrand et P. Caillat

GAP

succursale de **Sisteron, 1,** place du Tivoli

Escompte - Recouvrement - Ouverture de Compte courant - Achat et vente de titres

La banque reçoit, sans frais, les souscriptions à l'émission des obligations

CREDIT FONCIER 6 1/2 0/0

avec lots

150 francs en souscrivant,
334 » du 6 mai au 6 juin.

Etude de Me ROUBAUD,
Notaire à **Sisteron**

VENTE

PAR

ADJUDICATION

Le **vingt février** mil-neuf-cent vingt-un à **14** heures en l'étude de Me ROUBAUD, d'une

MAISON

sise à Sisteron, rue de la Pousterle comprenant écurie, cave, deux chambres dont une avec alcove, couloir et débarras.

Mise à prix : 400 francs

Pour visiter, s'adresser à Monsieur Théophile **Thélène,** à Sisteron et renseignements à Me Roubaud.

ROUBAUD.

Etude de Me L. LABORDE
Notaire à Saint-Geniez

A VENDRE

BEAU

DOMAINE

de produit, sis sur le terroir de Sisteron, à **4** kilomètres de cette ville, quartier de **Paresous.**

Pour renseignements s'adresser à Me LABORDE, notaire et pour traiter au propriétaire M. **Audibert Maximin**, quartier de Parésous.

Etude de Me ROUBAUD,
notaire à **Sisteron**

Succession Latil Pascal

Les personnes habiles à se porter créancières de la succession bénéficiaire de M. **Latil Pascal**, mort pour la France, en son vivant propriétaire à Sisteron campagne de **Beau de buche,** sont priés de bien vouloir déposer leurs titres de créance à Me ROUBAUD, notaire.

Roubaud.

Etude de Me ROUBAUD
notaire à **Sisteron**

VENTE

VOLONTAIRE

Le Dimanche 27 février mil neuf cent vingt-un, à quatorze heures, en l'étude et par le ministère de Me **Roubaud,** il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

PAR ADJUDICATION

au plus offrant de divers immeubles appartenant à Madame veuve **Latil** et à ses enfants.

PREMIER LOT

Maison à Sisteron, place du Tivoli, dite annexe du restaurant, comprenant, écurie, une pièce au rez-de-chaussée et deux étages d'une pièce chacune avec combles au dessus cadastrée section G, numéro 857, et confrontant midi place du Tivoli, couchant Bontoux, nord et levant une rue, ensemble **Cave avec grande cuve** quartier de la Coste, ayant une entrée indépendante et située sous un immeuble appartenant à Monsieur Imbert, ancienne maison Petit, cadastrée section G. numéro 886 p.

Mise à prix **sept mille sept cent** francs.

ci.....**7.700** francs

DEUXIEME LOT

Vaste écurie, cave et grenier à Sisteron, quartier de la Coste, cadastré section G, numéro 875, confrontant : levant la rue, midi veuve Andrieu, nord Reynaud Louis, couchant Giraud

Mise à prix : **Mille sept cent** francs.

ci.....**1.700** francs

TROISIEME LOT

Terre labourable et arrosable à Sisteron, quartier de la Haute Chaumiane, cadastrée section B, Nos 438 p 439 p. 440 p. **441** p pour **19** ares **35**, touche chemin Fautrier et Estublier.

Mise à prix : **Huit cent** francs.

ci..... .. **800** francs.

QUATRIÈME LOT

Pré à Sisteron, quartier de la la Basse Chaumiane cadastré section B. numéro **415** p. pour 8 ares 74, touche Jourdan, Silvestre et Truphémus.

Mise à prix : **Deux cent** francs.

ci.....**200** francs.

CINQUIÈME LOT

Pré à Sisteron quartier du plan de la Baume ou Près Hauts. cadastré section B. numéro **24** p. pour **8** ares **60** centiares, touche la Durance, Jouine, Brunet et Chabot.

Mise à prix : **Cent** francs.

ci..... ..... **100** francs

SIXIÈME LOT

Terre vague à Sisteron quartier de Deffends-Martin, cadastrée section B, numéros **1577** et **1578** pour **51** ares **60.**

Mise à prix : **Cinquante** francs.

ci..... **50** francs.

SEPTIÈME LOT

Terre labourable à Sisteron quartier de Parésous cadastrée section F. numéro **1322** p. pour **18** ares 90, touche Queyral, Latil, Chauvin et la route.

Mise à prix : **Trois cent** francs.

ci..... .....**300** francs

HUITIEME LOT

Bosquet commune de Bevons, quartier de Chapage touchant Chauvin et autres.

Mise à prix : **Cinquante** francs.

ci..... ....**50** francs

NEUVIÈME LOT

Bosquet, commune de Valbelle, quartier de la Montagne Cabane de Rougas de **1** ha. **8** ares 70, numéros **426, 427** et **428** section D, confrontant l'Etat.

Mise à prix : **Vingt** francs.

ci .....**20** francs

Pour renseignements s'adresser à Me Roubaud, notaire, détenteur du cahier des charges.

Roubaud

ELDORADO-CINÉMA SISTERONNAIS

AVENUE DE LA GARE

La Fanfare dou Boumas après une quinzaine de jours de repos bien mérités et revenant de la Côte d'Azur en excellente santé, reprendra demain soir à l'Eldorado ses soirées dansantes à grand orchestre. Quelques mauvaises langues ont fait courir le bruit que la Fanfare était dissoute et qu'elle ne ferait plus danser. C'est une erreur, elle est plus vivante que jamais et tiendra ses assises à l'Eldorado avec le programme suivant :

Dimanche 20 février, grand bal ; le dimanche suivant 27, premier bal préparatoire paré et masqué de l'*Ami Carême* (!)

Dimanche 6 mars, grand bal du comité des fêtes avec intermède de chant et concert à minuit précise, au profit de la caisse du Comité.

Dimanche 13 mars, deuxième grand bal préparatoire paré et masqué au bénéfice de la fanfare dou Boumas.

Dimanche 20 mars, fête de la Mi-Carême, grand Corso carnavalesque : chars, groupes à pied, analcade, cavalcade. Le soir à 9 heures toujours à l'Eldorado, grand bal masqué avec orchestre complet.

Le lendemain de Pâques la société de l'Os avec le concours de la fanfare donnera un grand bal populaire. Des invitations seront lancées aux Inquiets et Inquiètes. La police du bal sera assurée par les G V C Cacarou et Tittite. A minuit on dansera le quadrille de la Sizampe orchestré par un des plus illustres mangeur de pois-chiches.

HERNIE

MEDAILLE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

Monsieur Glaser,

Tous les bandages que j'avais portés me torturaient et mon mal s'aggravait. Votre merveilleux appareil que j'ai porté jour et nuit sans aucune gêne, a immobilisé ma hernie et grace à vous je suis guéri. Je vous dois la force et la santé et vous autorise à publier ma lettre.

M. Louis-Paul BOURILHON
à la Pauline par la Garde (Var)

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils, de 8 h. à 4 h.

à **DIGNE** les 12 et 13 Mars, Hôtel Boyer-Mistre.

à **SISTERON**, 14 Mars de 8 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.

à **VEYNES**, dimanche 20, de 8 h. à 2 h. Hôtel de la Gare,

à **FORCALQUIER**, 21 mars 8. h. à 3 h. Hotel des Lices.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIERE
Grossesse. Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
Brochure FRANCO sur demande

Mauvaise Vue - Surdité

PROVOQUÉE PAR L'AGE OU LA MALADIE

YEUX ARTIFICIELS

L'application en sera faite immédiatement et sans douleurs

Nous apprenons que M. ROUVIERE, un des **ocularistes** le plus réputé de Lyon, 20, Cours Morand, sera de passage à :

EMBRUN, le 23 février, Hôtel Moderne.
BRIANÇON, le 24 février, Hôtel Terminus,
GAP, le 25 février, Hôtel des Négociants.
SISTERON, le 26 février, Hôtel des Acacias.
APT, le 27 février, Hôtel du Louvre.
CAVAILLON, le 28 février, Hôtel Moderne.

Nous invitons très instamment les personnes dont la vue s'affaiblit de jour en jour soit par l'âge, soit par la maladie, atteintes **de SURDITE, d'ypéropie, d'amétropie, paralysie musculaire, astigmatisme, strabisme (ENFANTS QUI LOUCHENT) cataractes,** opérées ou au début à aller consulter cet éminent spécialiste réputé, qui corrigera les vues les plus mauvaises et livrera tout ce qui est nécessaire à une bonne vision.

AUX GALERIES SISTERONNAISES

RAOUL COLOMB

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Confections**

Lainages **Tissus** **Soieries**

COMPLETS SUR MESURE

FAÇON — MODE

M. **COLOMB** à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre chez lui un coupeur pour homme ayant fait un stage dans une des premières maisons de Grenoble et qu'il créé un rayon spécial de complets sur mesure.

Ayant eu l'occasion d'acheter tout recemment en fabrique des stocks de draperie de très belle qualité et à des prix bien au-dessous des cours, M. COLOMB fera profiter sa clientèle, de tous les avantages qu'il en a retiré.

Il s'efforcera pour conserver le bon renom des « Galeries Sisteronnaises », de satisfaire par tous les moyens les clients qui voudront bien l'honorer de sa confiance et se faire habiller chez lui.

Voir dans nos magasins nos series de draperie pour complets sur mesure.

Pour la ville Pour cérémonie Pour les sports

La maison se recommande par la qualité de ses draps, par le fini et par la coupe irréprochable des ses complets.

© VILLE DE SISTERON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Arrêté déclarant les droits de la Société des Forces Motrices de la Durance, sur les terrains nécessaires à l'établissement d'un canal de BEYNON à SISTERON.

Le Préfet des Basses-Alpes,

Vu l'avant projet présenté le 24 mars 1917 par la S. F. M. D. et le cahier des charges accepté par elle le 24 juillet 1918 ;

Vu le plan ci annexé des travaux à exécuter sur le territoire de la commune de Sisteron ;

Vu le décret du 4 septembre 1919 déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre par la S. F. M. D. en vue de l'établissement d'une usine hydro-électrique à Sisteron ;

Vu les lois des 12, 20 août 1790 et 8 avril 1898, l'ordonnance du 18 février 1834, les lois des finances des 16 juillet 1840, 14 juillet 1856 et 29 décembre 1908 ;

Vu les lois du 27 juillet 1870, 29 octobre 1892 et 16 octobre 1919 ;

Vu la lettre en date du 4 mars 1920 de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des mines et des forces hydrauliques autorisant la S. F. M. D. à se prévaloir de cette dernière loi et notamment les dispositions des articles 4 et 5 de ladite loi ;

Vu en date du 29 juillet 1920 la pétition par laquelle la société concessionnaire demande l'autorisation d'occuper définitivement, pour l'exécution des travaux nécessaires à l'exécution de la concession susvisée, une propriété privée située sur la commune de Sisteron et désignée aux plans déjà visés et annexés ;

Vu l'avis en date du 16 décembre 1920 du service des forces hydrauliques de la région du Sud-Est ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La S. F. M. D. concessionnaire des travaux susvisés est autorisée à :

1°. — Occuper définitivement, dans l'intérieur du périmètre défini par l'acte de concession et conformément aux plans ci-annexés des travaux à effectuer sur le territoire de la commune de Sisteron, toutes les propriétés privées désignées aux plans sus-énoncés, et notamment les parcelles cadastrées Section A, numéros 505 et 506, nécessaires à l'établissement des ouvrages de retenue ou de prise d'eau et des canaux d'adduction ou de fuite lorsque ces canaux sont souterrains, ou s'ils sont à ciel ouvert, en se conformant à la loi du 29 avril 1845.

2°. — Submerger les berges dudit canal par le relèvement du plan d'eau.

ART. 2. — M. l'Ingénieur en Chef du services des Grandes Forces Hydrauliques de la Région du Sud-Est et M. le Maire de la commune de Sisteron sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Digne, le 19 décembre 1920.

Le Préfet,
signé : ZEVORT.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire Général :
signé : BRACONNIER.

Arrêté déclaratif d'urgence.

Le Préfet des Basses-Alpes,

Vu le décret du 4 septembre 1919 qui a déclaré d'utilité publique les travaux à entreprendre par la S. F. M. D. en vue de l'établissement d'une usine hydro-électrique à Sisteron ;

Vu notre arrêté de ce jour qui a autorisé la société concessionnaire à occuper définitivement diverses propriétés situées sur les territoires de la commune de Sisteron pour l'exécution des travaux concédés ;

Vu la petition présentée le 29 juillet 1920 par la société concessionnaire à l'effet d'obtenir qu'il soit fait application des dispositions exceptionnelles du titre VII de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique à plusieurs parcelles de terrains non bâties situées dans le département des Basses-Alpes sur les territoires de la commune de Sisteron et nécessaires à l'exécution des travaux concédés ;

Vu l'état et le plan parcellaire joint à cette pétition ;

Vu l'avis en date du 16 décembre 1920 du service des forces hydrauliques de la région du Sud-Est ;

Vu la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment le titre VII ;

Vu la loi du 16 octobre 1919 sur l'utilisation de l'énergie hydraulique et notamment les articles 4 et 5 ;

Vu la lettre en date du 4 mars 1920, de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des mines et des forces hydrauliques autorisant la S. F. M. D. à se prévaloir de cette dernière loi et notamment des dispositions des articles 4 et 5 de ladite loi ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il y a urgence à prendre possession pour l'établissement d'une usine hydro-électrique à Sisteron, de plusieurs parcelles de terrains non bâties sises sur le territoire de la commune de Sisteron ; lesdites parcelles indiquées sur l'état sus-visé, cadastrées section A, numéros 505 et 506 et figurées par des teintes roses sur le plan parcellaire également ci-dessus visé. Les dits plan et état resteront annexés au présent arrêté.

ART. 2. — M. l'Ingénieur en Chef du Service des grandes Forces Hydrauliques de la Région du Sud-Est et M. le Maire de Sisteron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Digne, le 19 décembre 1920.

Le Préfet :
signé : A. ZEVORT.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire Général,
signé : BRACONNIER.

ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A OCCUPER
définitivement pour les travaux sur la commune de SISTERON

Numéro du plan	Cadastre section	Cadastre numéro	Cantons ou lieux dits	Nature des parcelles	Nom, prénoms et domicile des propriétaires inscrits à la matrice des rôles	Nom, prénoms et domicile des propriétaires réels ou présumés tels	Contenance à occuper Ha.	Contenance à occuper A.	Contenance à occuper Ca.	Voies d'accès
	A	505	Chantereine	Bois taillis	REYNAUD Louis-Marius à Sisteron	REYNAUD Louis-Marius à Sisteron	»	17 a	50 ca	Chemin d'exploitation
	A	506	id.	id.	id.	id.	»	66 a	»	id.

Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour.
Digne, 20 décembre 1920
Le Préfet,
Par délégation du Préfet, le Secretaire Général,
Signé : BRACONNIER.

Vu par l'Ingénieur soussigné.
Gap, le 9 octobre 1920.
Signé : SIMON.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

HERNIE

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE, EFFORT

La Méthode Américaine HARISTON 24, boulevard de la Madeleine, Marseille, guérit la hernie, c'est l'affirmation et du Corps Médical et des nombreux Herniéux l'ayant essayé ;

Marseille 22 novembre 1920. Avec la Méthode Américaine HARISTON « j'ai constaté de si nombreuses et merveilleuses constentions de Hernie même anciennes et volumineuses que je me fais un devoir de recommander la Méthode HARISTON à tous les malades »

Docteur H. LEROU, Médecin de la Croix Rouge Américaine.

SUZAN, 103, rue de la République, Aubagne, B-du-R. hernie guérie en deux mois, 26 septembre 1920,

« Je déclare que sans avoir rien eu à changer dans mon travail de boulanger et sans fatigue ni opération la Méthode Américaine HARISTON, m'a guéri d'une Hernie.

BERENGER, boulanger à La Gavotte par St-Antoine. 28 octobre 1920.

« Souffrant depuis 10 ans d'une double hernie s'aggravant journellement, je déclare qu'en quatre mois grâce à la méthode HARISTON j'ai éprouvé un réel soulagement et en escomptant ma guérison, prochaine à mon avis, je vous autorise à publier mon entière satisfaction ».

PAUPERT, 3, rue Vincent Leblanc Marseille.

C'est donc sans gène, sans fatigue et sans opération que la Méthode Américaine HARISTON guérit la hernie. Aussi, devant de telles preuves recommandons nous à la Méthode HARISTON à toutes nos lectrices et lecteurs atteints de Hernies, Chutes de matrice ou autres déplacements d'organes

Ne continuez plus à dépenser un argent fou sans même obtenir de résultat. Nous rappelons que, dans un but humanitaire, l'éminent Patricien examine et renseigne gratuitement. Riches ou pauvres, allez donc à lui en toute confiance, il vous recevra tous les mois dans les villes et aux dates ci-après.

MANOSQUE Jeudi 24 février, *Hôtel de Versailles.*
FORCALQUIER, vendredi 25 février, de 11 h. à 15 h. *Hôtel Lardeyret.*
APT, Samedi 26 février. *Hôtel du Louvre,*
AIX, jeudi 3 mars, *Hôtel de France.*
PERTUIS, vendredi 4 mars *Hôtel du Cours.*
DIGNE, samedi 5 mars, jusqu'à 2. h. *Hôtel du Grand Paris.*
SISTERON, lundi, 14 mars, de 11 h. à 15 h. au Touring-Hôtel près la gare.
ORAISON, mardi 15 mars *Hôtel Nègre.*
MARSEILLE tous les autres jours, à L'INSTITUT, 24. boulevard de la Madeleine

CONSEILS GRATUITS ET DISCRETS PAR CORRESPONDANCE

HARISTON, spécialiste-herniaire
24, Boulevard de la Madeleine, Marseille

BABAZ JOSEPH

PRIMEURS ET FRUITS

29, RUE DROITE, - Maison Vollaire -

(A côté du magasin de confection Vve André)

Informe sa clientèle qu'il tiendra les marchandises ci-dessous :

Beurre de Savoie extra en tablette de 125 grammes. — Beurre en motte. — Gruyère 1re qualité. — Gruyère de montagne tout gras. — Reblochons fromage de Savoie tout crème. — St Marcelin. — Noix de l'Isère. — Figues de Bougie. — Dattes de Biskra — Oranges d'Espagne — Pommes Rainettes 1er choix — Pommes de table (communes) — Poires — Chataignes de trois qualités — Marrons (Combales) Olives noires — Œufs frais. — Savon. — Végétaline. — lentilles. — Riz. — Abricots blancs de Bourgogne récolte 1920. — Pommes de terre. — Chataignes grillées et tous légumes frais.

Toute marchandise est vendue de premier choix, en chiffres connus et à des prix modérés.

DANS VOTRE INTÉRÊT !

Lisez les deux déclarations de M. Morand, Sous-Chef de Bureau à la Cie Paris-Orléans.

Le 2 Octobre 1913, M. Morand, 53, rue Boisdenier, à Tours, nous disait : « Il y « avait très longtemps que je souffrais de « maux de reins, lorsque je me décidai à « prendre des Pilules Foster. J'ai été très « satisfait d'avoir employé ce bon médica- « ment qui a fait disparaître mes douleurs « et rendu ma santé meilleure. »

Sept ans après !

Le 23 Novembre 1920, M. Morand nous déclare à nouveau : « Je vous renouvelle « toute ma satisfaction pour les bons ré- « sultats que j'ai obtenus grâce aux Pilules « Foster. Je ne manque pas tous les ans, « bien que mes douleurs aient passé, de « faire une cure de cet excellent médica- « ment auquel je dois ma bonne santé « actuelle. »

C'est dans l'intérêt de ceux qui souffrent que des personnes sérieuses et désintéressées veulent bien témoigner de leur satisfaction d'avoir employé les Pilules Foster, les unes pour les maux de reins, les rhumatismes, la sciatique, la goutte, la gravelle, les coliques néphrétiques, les autres pour l'hydropisie et les troubles urinaires (urines troubles, foncées ou qui déposent). Des preuves faciles à contrôler ont toujours été la garantie des Pilules Foster. Exigez les Pilules Foster, refusez les imitations. Toutes pharmacies, la boîte : 4 fr. 40 ou franco six boîtes 25 fr. 40. H. Binac, pharm., 25, rue St-Ferdinand, Paris (17e).

CRÉDIT FONCIER de FRANCE

Émission de **2.400.000** OBLIGATIONS de **500** fr. **6 1/2** avec **LOTS** rapportant 32 fr. 50 d'intérêt par an.

PRIX d'ÉMISSION : 490 fr.

Les souscriptions sont reçues :

	En souscrivant :	A la remise des titres
1° *Titres* non *libérés*	50 fr.	50 fr.
2° *Titres libérés*.....	150 fr.	334 fr.

6 tirages par an pour **5.700.000** fr. de lots, dont **2** de **UN MILLION, 4** de **250.000** fr. etc.

SOUSCRIPTION OUVERTE le 10 Février 1921

A PARIS : Au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE et dans les principales Sociétés de Crédit.

DÉPARTEMENTS dans les Chez MM. les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX, Chez MM. les RECEVEURS PARTIC. des FINANCES ou dans les Agences et Succursales des Sociétés de Crédit.

On peut souscrire par correspondance

Les demandes sont servies suivant l'ordre de leur arrivée en Obligations Communales ou Foncières.

Notice insérée au *Bull. des Ann. lég. obligatoires* du 31 Janvier 1921

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe
de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON